

Télétravail à l'ADEME Le Sne-FSU signe le nouvel accord

Après 3 ans d'expérimentation, **les modalités pérennes de télétravail (TT)** ont été négociées.

Le projet reprend les bases de l'accord expérimental avec **quelques évolutions** :

- La liste de **bénéficiaires est élargie**. Pourront en bénéficier : les cadres et employé.e.s, cdd et cdi avec 6 mois d'ancienneté, MAD, détaché.e.s et VSC.... Seuls les standardistes, les postes liés à la maintenance des locaux, les doctorant.e.s, les stagiaires et les apprenti.e.s n'y auront pas accès ;
- 2 formules seront toujours proposées (1 jour fixe par semaine ou **45 jours à poser** au lieu de 40 jours)
- **2 adresses de TT** pourront être déclarées (la résidence principale et un **tiers lieu** (sans prise en charge du coût éventuel), voire une résidence secondaire ;
- Les chartes de service devront être élaborées **en réunion de service** ;
- Il y aura la possibilité de poser des **½ journées** et de cumuler le TT avec un **déplacement** ;
- Les salarié.e.s en TT de DR et Valbonne bénéficient d'un ticket resto. Par souci d'équité, les **parisien.ne.s** et **angevin.e.s** en TT toucheront une **indemnité supplémentaire équivalente de 5,43€/jour** au-delà des 6€.
- Enfin, l'accord est conclu pour une **durée indéterminée**.

Adhérez au SNE-FSU

Pour la défense de notre outil de travail et des salariés, avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement.

Parce que l'action syndicale s'appuie sur les moyens humains et financiers.